

DU VILLAGE D'INDUSTRIE JUSQU'À JOLIETTE

Lorsque Barthélemy Joliette visite les terres situées au nord de la seigneurie, il prend conscience du pouvoir hydraulique de la rivière L'Assomption. C'est aux abords de cette dernière qu'il construit son « grand moulin », regroupant en un seul édifice un moulin à farine, un moulin à scie et autres industries. À partir de ce moment, l'emplacement connaît un grand essor puisque de nouvelles industries s'y installent et embauchent du personnel. En 1842, Barthélemy Joliette dépose une requête demandant la création d'une nouvelle paroisse. La paroisse de Saint-Charles-Borromée est créée en 1843. En 1845, on procède à la reconnaissance civile du territoire de la paroisse de Saint-Charles-Borromée du Village d'Industrie, qui comprend le territoire actuel des villes de Joliette et de Notre-Dame-des-Prairies ainsi que de la municipalité de Saint-Charles-Borromée. Toutefois, la loi de 1845 créant les municipalités est abrogée en 1847 et ce n'est qu'en 1855, au lendemain de l'abolition du régime seigneurial, que la nouvelle municipalité de Saint-Charles-Borromée voit le jour.

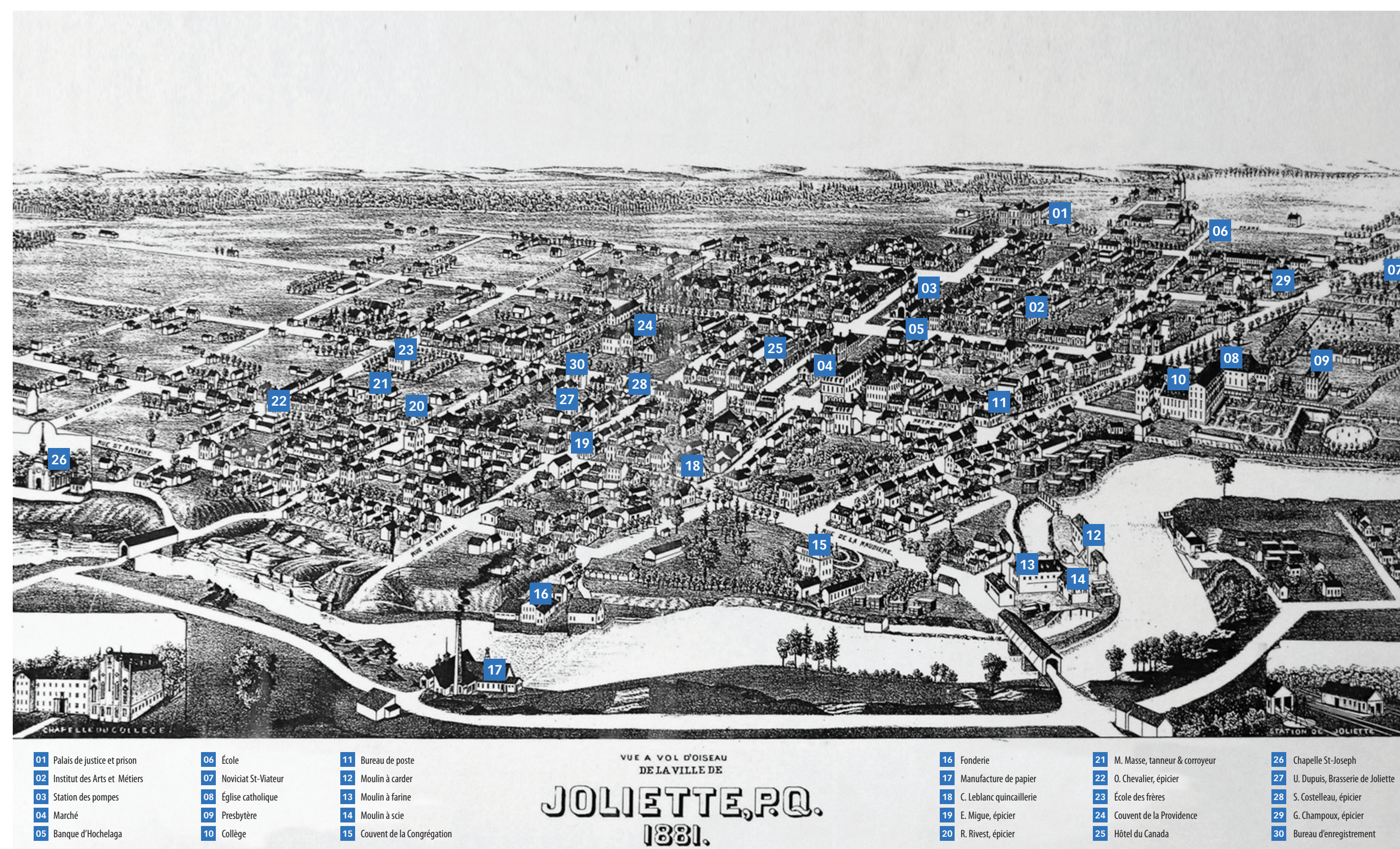
En 1864, une partie du territoire de Saint-Charles-Borromée se dissocie de cette municipalité et s'incorpore pour devenir la Ville de Joliette. Par la suite, la Ville commence à offrir divers services à la population, tels les services d'incendie et de police, la voirie municipale, etc. Malgré la distance qui sépare Joliette des grands centres urbains, la ville réussit à s'y rattacher en favorisant le développement d'un réseau routier et de chemins de fer. Depuis ce temps, Joliette n'a cessé d'accroître son influence régionale en augmentant les services offerts aux citoyens et en devenant une capitale culturelle indéniable. Ville de nature, de travail et de culture, Joliette est riche par son fort développement économique, son patrimoine naturel et culturel et la qualité de vie qu'elle offre à ses résidents.

Références :

- Martel, Claude. *Histoire de Joliette – Au cœur de Lanaudière*, [Joliette], Corporation des Fêtes du 150^e de la Ville de Joliette, 2015, 477 p.

Rédaction : Ville de Joliette

Validation historique : Jean-Claude De Guire, Claude Perreault et Jean Chevette au nom de la Société d'histoire de Joliette–De Lanaudière



Ville de Joliette

Vue à vol d'oiseau de la ville de Joliette en 1881



Barthélemy Joliette présente à Mgr Ignace Bourget un plan de son village en présence d'Étienne Champagneur, clerc de Saint-Viateur, d'un ouvrier et d'un jeune élève.

Pastel sur papier de Marc-Aurèle de Foy Suzor-Coté demandée par le frère J.-A. Gonneville, clerc de Saint-Viateur, pour le Séminaire de Joliette vers 1922 et conservé au Musée d'art de Joliette.

VIE POLITIQUE : LA FONDATION DE JOLIETTE

La seigneurie de Lavaltrie

Le régime seigneurial, inspiré du modèle féodal français, est mis en place par les autorités de la Nouvelle-France. C'est dans ce cadre que la seigneurie de Lavaltrie est concédée en octobre 1672. De sa fondation jusqu'en 1810 se succèdent de nombreux seigneurs : Séraphin Margane (1672 à 1699), Louise Bissot (1699 à 1733), Pierre Margane (1733 à 1765) et Pierre-Paul Margane (1765 à 1810). Puis, en 1810, au décès de Pierre-Paul Margane de Lavaltrie, son épouse, Marie-Angélique de Lacorne de Chapt, hérite de l'ensemble de ses biens et du titre de seigneresse de Lavaltrie.

En 1792, leur fille unique, Suzanne-Antoinette Margane de Lavaltrie avait épousé Charles-Gaspard Tardieu de Lanaudière. De cette union naîtront trois enfants : Pierre-Paul, Marie-Charlotte et Marie-Antoinette. En 1812, l'administration de la seigneurie est confiée, pour une période de dix ans, au notaire Joseph-Édouard Faribault de L'Assomption. En 1813, Marie-Charlotte épouse Barthélemy Joliette, le neveu de Joseph-Édouard Faribault. À partir de 1815, Barthélemy Joliette s'immisce progressivement dans la gestion de la seigneurie. Après le décès de Marie-Angélique de Lacorne en 1815 et celui de sa fille, Suzanne-Antoinette Margane de Lavaltrie en 1822, la seigneurie est partagée en trois : une moitié va à son fils et l'autre est divisée entre ses deux filles.

Culture
et Communications

Québec

